

doit respecter, disent-ils, le serment en soi-même, on ne doit pas moins le respecter dans les autres. Nous saisissons cette occasion pour condamner, comme une impiété et une espèce de scandale, la pratique de certains hommes de loi qui, pour les besoins de leur cause, ne craignent point de transquestionner les témoins jusqu'au point de les embrouiller et les faire contredire et parjurer. Il ne suffit pas qu'une cause soit bonne ; il faut que les moyens que l'on emploie pour la faire triompher soient conformes aux règles immuables de la justice et de la charité."

En vérité, certains avocats en prennent trop à leur aise avec les témoins qu'ils houspillent comme une bande de coquins et d'imbéciles. Nous restons émerveillés de voir la terreur abjecte à laquelle réduit ces pauvres gens l'autre redoutable et mystérieux de Thémis. Ils devraient rosser de temps en temps leurs persécuteurs pour leur apprendre à vivre.

Au lieu d'accuser les innocents de parjure, ces avocats feraient mieux d'examiner si leur conscience est nette, et de voir où ils en sont au sujet des restitutions rendues nécessaires par les injustices dont ils sont complices. Mais leur conscience ne les inquiète guère. Ils s'imaginent sans doute que leur diplôme leur donne un monopole sur les biens des gens, comme la patente de leurs copains les médecins permet à ces derniers de tailler à merci les corps de leurs infortunés malades.

C'est sur cette plaisanterie peu charitable que nous terminons.

fr. A.

LITURGIE ET DISCIPLINE

ORNEMENTATION PERMISE SUR LE TABERNACLE

Q. — Peut-on mettre sur le tabernacle, qui contient le Saint-Sacrement, autre chose que la croix ?

R. — Sur le tabernacle qui contient le Saint-Sacrement, " on ne doit mettre, dit la *Semaine Religieuse de Montréal*, ni fleurs ni cierges, ni reliques, ni objet autre que la croix de l'autel. Ce serait une illusion de penser que cette défense est faite seulement à cause de l'inconvenance qu'il y aurait à mettre ces objets au-dessus du ciboire ; ce pourquoi quelques-uns ne se font pas scrupule d'en